Image not found or type unknown

procuration / signature handicap

Par **kilhian**, le **04/01/2010** à **16:56**

Bonjour

Suite à une maladie neuro-dégénérative, je me trouve tetraplegique, avec seulement quelques mouvements de tete possible 4ce qui me permet de vous ecrire.
Suite à de soudaines complications, me voila hospitalisé depuis 4mois, dans l'incapacité d'etre déplacé>
Pendant ce temps, je re9ois colis et recommandés que ma compagne à souvent bien du mal à récupérer, et ce n'est pas faute de pieces justificatives:
-carte d'identité
-carte d'invalidité
-attestation du medecin traitant sur mon incapacité à signer
-certificat d'hospitalisation

Je ne peux remplir ce document.
Mes empreintes digitales peuvent-elles faire office de signature?
Quelles dispositions la loi prévoit pour ce genre de situation?

cordialement

kilhian

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés